

Motion 2452

pour une évaluation des alternatives au projet de décharge bioactive des mâchefers

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la proche saturation de la décharge de Châtillon, qui accueille les résidus de l'incinération des ordures ménagères – les mâchefers ;
- la loi 8269 ouvrant un crédit pour l'étude d'une nouvelle décharge bioactive cantonale, ainsi que pour l'étude des nouvelles techniques permettant d'améliorer le traitement des mâchefers et autres résidus ;
- la sélection par le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture de trois sites, « Bourdigny » à Satigny, « Longs-Prés » à Versoix et « Forêt Collex-Bossy », en novembre 2017 pour effectuer des investigations géologiques ;
- l'ampleur de la décharge envisagée, qui pourrait accueillir un million de mètres cubes de déchets sur une dizaine d'hectares ;
- l'impact à très long terme d'une telle installation, vouée à être exploitée durant 25 à 30 ans et nécessitant de nombreuses années de surveillance ;
- le fait que l'ensemble des sites sélectionnés par l'Etat se trouvent en zone agricole cultivée ou à cheval entre la forêt et la zone agricole ;
- l'importance de la zone agricole et la faible réserve du canton en matière de surface d'assolement ;
- la vive opposition des communes concernées exprimée par des résolutions des conseils municipaux, une lettre ouverte des exécutifs, ainsi que par des pétitions¹ ;
- les législations cantonale (art. 2 de la loi sur la gestion des déchets) et fédérale (art. 30 de la loi sur la protection de l'environnement) qui exigent de minimiser la production de déchets et de les valoriser autant que possible ;

¹ Voir les pages dédiées à ce sujet des sites internet de Collex-Bossy (www.collex-bossy.ch/fr/vivre/developpement-de-la-commune/projets-de-l-etat/decharge-bio-active-942), de Satigny (www.satigny.ch/fr/actualites/actualitescommunales/?action=showinfo&info_id=441518) et de Versoix (<https://www.versoix.ch/site-travaux/decharges-bioactives-versoix-se-mobilise-petition-1658>).

- la diminution du volume de mâchefers produit annuellement, qui est passé de 70 000 tonnes en 2001 à environ 38 000 tonnes aujourd’hui,

invite le Conseil d’Etat

- à transmettre au Grand Conseil un rapport sur les alternatives au projet de nouvelle décharge bioactive, en particulier sur les possibilités de réduction du volume des mâchefers et de valorisation de ces déchets, notamment à la lumière des techniques éprouvées en Suisse et en Europe, ainsi que sur les possibilités d’économie de terrains agricoles, par exemple en réévaluant le dimensionnement de la décharge ;
- à intégrer en annexe à ce rapport les études techniques ayant conduit au projet actuel et aux choix des trois sites actuellement désignés.